

Lille, le 28 Décembre 2009

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Élysée

55, rue du Faubourg Saint Honoré

**75 008 PARIS****MICHELLE  
DEMESSINE***Ancienne Ministre***SENATRICE  
DU NORD****SECRETAIRE  
DU SENAT***Adjointe au Maire  
de Lille**Vice-Présidente de  
Lille Métropole*

Sénat :  
15, avenue Vaugirard  
75006 PARIS  
☎ : 01 42 34 27 86  
☎ : 01 42 34 40 46

Marie de Lille :  
Hôtel de ville BP 667  
59033 Lille cedex  
☎ : 03 20 49 50 03  
☎ : 03 20 49 52 62

Lille Métropole :  
1, rue du ballon  
59034 Lille cedex  
☎ : 03 20 21 21 94  
☎ : 03 20 21 22 49

[www.michelledemessine.fr](http://www.michelledemessine.fr)

Monsieur le Président de la République,

En ce moment, les autorités israéliennes et le Hamas négocient pour la libération du soldat franco-israélien, Ghilad Shalit, en échange de 980 prisonniers palestiniens dont 450 sont choisis par Israël. C'est un moment opportun pour que la France intervienne auprès des autorités israéliennes pour libérer notre compatriote franco-palestinien, Salah Hamouri. Vous qui avez promis d'aller chercher « n'importe quel Français, quoi qu'il ait fait et où qu'il soit », je vous propose d'honorer votre engagement en œuvrant à sa libération.

Voilà 5 ans que Salah Hamouri se trouve derrière les barreaux d'une prison israélienne sans que l'ombre d'une preuve n'ait été retenue contre lui. Alors qu'il n'avait fait que passer à plusieurs reprises devant la maison du rabbin Yossef Avadia, il a été condamné pour une volonté d'intenter à sa vie. Cette justice qui condamne pour un délit d'intention est l'œuvre d'un tribunal militaire israélien illégal au regard du droit international en raison de sa présence sur les territoires palestiniens. Au cours d'une procédure des plus douteuses, le procureur a menacé Salah d'une peine d'emprisonnement de 14 ans si il refusait de plaider coupable. Il a ainsi écopé de 7 ans de prison.

Les autorités israéliennes refusent pour l'instant de libérer les résidents palestiniens de la Ville Sainte comme Salah Hamouri. Ce refus s'explique par le fait qu'Israël considère Jérusalem comme sa capitale unifiée au mépris de la communauté internationale et surtout de l'Union Européenne qui s'est prononcée, le 8 décembre dernier, pour une Palestine devenue Etat avec Jérusalem-Est comme capitale. La France doit faire entendre raison aux autorités israéliennes et ressortirait grandie de votre implication en faveur de la libération de Salah.

Espérant que vous prendrez les décisions qui s'imposent en faveur de notre ressortissant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Michelle DEMESSINE  
Sénatrice du Nord